

Compte rendu de la CAPD du 23 janvier 2015

Déclaration du SNUipp-FSU 05 (ci-jointe).

Mr le DASEN prend la parole au sujet de la situation particulière suite aux attentats parisiens : Il rend hommage aux enseignants du département dont le comportement a été exemplaire, mais certains d'entre eux ont été confrontés à des propos qui les ont mis en difficulté. Il rappelle que l'Éducation Nationale n'a pas à transiger vis-à-vis de propos et comportements inadaptés, elle doit agir avec bienveillance mais aussi avec rigueur. Il salue à nouveau le courage et l'engagement des enseignants et leur demande d'être vigilants. Il demande aux directeurs de signaler à leur inspecteur tout ce qui peut mettre en difficulté l'intérêt général.

Concernant les sorties scolaires, il rappelle que le plan Vigipirate a été monté au niveau « attentat » en Île-de-France et que par conséquent tous déplacements ou transits d'élèves de ou vers la région parisienne sont interdits, jusqu'à nouvel ordre.

SUD- éducation souhaite que les IEN puissent mener des débats sur la laïcité en direction des parents dans certaines écoles.

Mr le DASEN répond que pour l'instant il n'y a pas d'obligation, qu'il faut prendre certaines précautions et qu'il attend des recommandations ministérielles plus précises.

L'ordre du jour est abordé :

- Élections à la commission de réforme : La liste présentée par le SNUipp-FSU 05 est élue (Titulaires : Catherine Denis et Magali Manuel, suppléants : Christophe Mathieu et Magdalena).

- Validation des barèmes pour les permutations inter-académiques : cette année 6 collègues ont demandé à changer de département.

- Liste d'aptitude pour la direction des écoles de 2 classe ou + : les 8 demandes ont reçu un avis favorable.

Mr Fournier souligne la qualité et le niveau de préparation de tous les entretiens.

Le SNUipp-FSU remarque une baisse tangible des demandes depuis quelques années.

- Congé de formation professionnelle : Cette année, à nouveau, une seule candidature est retenue. Les 5 collègues sollicitant ce congé ont été reçus en commission. Le classement de ces demandes nous a été présenté.

SUD-Education demande à ce que les critères de classements soient exposés.

M. Combe indique qu'il n'y a aucune obligation. Cependant quelques éléments nous sont communiqués : cohérence du projet notamment.

Le SNUipp-FSU regrette que le congé mobilité ne soit plus d'actualité car celui-ci correspondrait mieux aux besoins de reconversion des collègues.

- DIF : 10 collègues ont demandé un DIF. Les 10 demandes ont été acceptées. Les collègues recevront une aide financière correspondant à la moitié du coût de la formation (jusqu'à 750 €). De plus si la formation à lieu pendant les congés, ils recevront une allocation horaire.

- Questions diverses :

Posée par le Sgen-CFDT :

● Recrutement EVS : le plafond d'emplois est de 145. Actuellement 142 sont recrutés.

Posées par le SNUipp-FSU :

● ZIL : lorsqu'un remplacement se prolonge sur l'année complète, le ZIL perd l'ISSR. Cependant si celui-ci effectue un remplacement sur plusieurs écoles il aura droit aux indemnités kilométriques et de repas comme les collègues sur postes fractionnés.

● Rallye Monte Carlo et rattrapage des cours : Mr le DASEN indique que cela n'appelle pas une réponse départementale mais simplement locale. Les difficultés ont été gérées au cas par cas par l'IEN.

● 50 % annualisé sur poste spécialisé : refus d'annualisation sauf si le poste peut être occupé par un enseignant spécialisé pour l'année.

● Médias locaux : quelles mesures pour protéger les personnels ? Mr le DASEN répond que tant que les médias ne pénètrent pas dans les enceintes scolaires l'administration ne peut pas intervenir. Les collègues qui sont mis en cause doivent porter plainte individuellement. La surenchère médiatique n'est pas à rechercher. Les personnels agressés, menacés ou mis en cause dans l'exercice de leur fonction pourront bénéficier de la protection juridique du recteur.

● Report des opérations de carte scolaire. Ce report a été décidé par le ministère. Toutes les discussions « officielles » sont repoussées au 30 mars. Les services feront le nécessaire pour que le mouvement soit « bouclé » avant le 30 juin.

● Formation continue :
- Il n'y aura plus de formation continue spécifique pour les T1 et les T2.
- Un premier parcours magistère sera bientôt disponible. Il aura pour thème l'illettrisme. Les suivants seront en ligne au cours de la 4^{ème} ou 5^{ème} période.

- Groupe de travail sur l'allègement des tâches des directeurs :

Parmi la grande liste des thèmes évoqués relevant de ce groupe de travail, le secrétaire général a proposé de retenir deux sujets à traiter cette année lors de prochains groupes de travail :

- celui de « **l'information** » incluant le thème du bulletin départemental, des mails et boîtes électroniques...
- celui des « **enquêtes** » multiples et variées demandées au cours de l'année.

Le renforcement de la formation à destination des directeurs a été évoqué par Monsieur Fournier.

La problématique des demandes d'agrément a été soulevée, notamment au sujet des délais. Patrick MICHEL, IEN, est missionné pour travailler le sujet avec les CPEPS.

Les délégués du personnels du SNUipp-FSU05